

Écrit par le 23 juin 2024

Initiative Ventoux : des avocats vous conseillent sur vos problématiques d'entreprise



Initiative Ventoux, réseau d'aide à la création, la reprise et au développement d'entreprise, propose chaque mois des rendez-vous d'experts. Les entreprises adhérentes bénéficient alors de conseils gratuits de la part d'avocats sur des thématiques qui les concernent.

« Nous avons noué un partenariat très ancien avec l'Ordre des avocats du barreau de Carpentras. Environ 6 avocats du barreau alternent les rendez-vous afin d'équilibrer les interventions. Les entrevues sont individuelles et durent entre 30 à 45 minutes, explique [Sandrine Chabanis](#), directrice de la plateforme Initiative Ventoux. Nous privilégions le présentiel qui est globalement plébiscité par nos

Ecrit par le 23 juin 2024

adhérents. Ces derniers préfèrent s'entretenir physiquement avec les avocats et pouvoir échanger librement sur leur situation et les problématiques qu'ils rencontrent. » Un entretien en visio-conférence peut toutefois être réalisé en fonction des disponibilités et des préférences de chacun.

« Nous sommes quelques fois confrontés à des questions très spécifiques sur le droit à l'immobilier ou même le droit à l'image. Les avocats ne sont pas tous spécialisés dans ces disciplines, ils sont donc prévenus en amont des thématiques afin de pouvoir préparer l'entretien et fournir le meilleur accompagnement », précise la directrice du bureau situé à Carpentras. Environ 5 entreprises bénéficient chaque mois d'une expertise sur leur situation respective. Des professionnels de la communication, la santé, la prévoyance et l'assurance interviennent également dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement.

Une offre dédiée aux adhérents du réseau

Afin de bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire d'être intégré au sein du réseau Initiative Ventoux et de justifier d'une adhésion. « Nous avons déjà proposé ce service à des entreprises non adhérentes mais il s'agissait d'entreprises que nous suivions dans le cadre d'une création ou reprise d'activité. » L'adhésion s'élève à 100€ par an et donne lieu à une déduction fiscale de 60%. Plus qu'un aspect financier, la plateforme en appelle à l'esprit collaboratif, de partage et d'échange au sein du réseau. Par ailleurs, l'adhésion permet de bénéficier d'autres dispositifs.

Le 'Club d'entrepreneurs' fort de 200 chefs d'entreprise

Une gamme de solutions est proposée afin de conseiller au mieux les entrepreneurs et valoriser les actions communes. Les 'matinales' consistent en un petit-déjeuner autour d'un focus thématique (actualité fiscale, moyen de paiement, affacturage, stress du dirigeant, aides pour les entreprises, innovation, prévoyance, recrutement, outils de gestion.) Les 'ateliers' d'une demi-journée permettent de se former de manière pratique sur une thématique professionnelle. Également proposées, les soirées apéritives-dinatoires conviviales, pour 'réseauter', élargir son cercle de connaissances et être présenté à d'autres professionnels et institutionnels.

32 impasse de l'hôpital, 84200 Carpentras, 04 90 67 35 46.